


# **B04 : Programme ACROLA – Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)**


## **Contexte**

Depuis 2007, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) a lancé un programme de recherche sur le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), espèce mondialement menacée, classée vulnérable sur la liste rouge internationale de l'UICN, dont les populations mondiales ont chuté de 90% au cours du dernier siècle. Ce programme vise à préciser les connaissances sur la phénologie de la migration post-nuptiale et les habitats de halte de l'espèce qui transite quasi-exclusivement (en l'état actuel des connaissances) par la façade atlantique. Le Plan  National d'Action (PNA) dédié au Phragmite aquatique fait l'objet d'une déclinaison régionale pilotée pour le CEN 59-62 et Cap-Ornis Baguage depuis 2009. L'espèce n'était que très peu baguée en Nord – Pas de Calais avant cette période. A travers ce programme, l'observatoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale vise à rendre compte de l'importance des sites suivis quant à la halte de l'espèce sur son territoire. La part importante de zones humides qui composent la diversité des habitats du territoire offre de nombreux sites jugés potentiels à l'espèce. Quelques bagueurs travaillent désormais sur les sites régionaux pour comprendre les orientations postnuptiales du Phragmite aquatique et étudier sa phénologie de passage en région.

Fiche mise à jour le "26-10-2017" / Fiche révisée 4 fois


---

## Méthodologie

La mise en place d'un protocole standardisé basé sur le baguage des individus a permis d'améliorer les recherches sur cette espèce très discrète utilisant des milieux peu accessibles. 

Cette méthode consiste à capturer l'oiseau à l'aide de filets « japonais », l'équiper d'une bague, fournie par le CRBPO, portant un numéro unique permettant de l'identifier, et de le relâcher. La taille et le poids de la bague sont adaptés à l'oiseau. Le suivi est réalisé sur un site donné, avec un nombre de filet fixe, une durée de sessions de captures aussi constante que possible durant le mois d'août, principale période où l'espèce fréquente les zones humides françaises. Cette activité est pratiquée exclusivement par des personnes formées et habilitées par le CRBPO-Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris .

## Résultats

Sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 3 sites font l'objet d'un suivi particulier pour le programme ACROLA. Le marais audomarois présente deux sites avec la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaëre et des prairies humides de la Cuvette de Clairmarais et en dernier lieu, on retrouve le marais de Guînes. 

En 2015, 40 Phragmites aquatiques ont été capturés sur l'ensemble de ces sites dont 32 baguages pour un taux de contrôle de 20%. En 2014, le programme avait permis de capturer 45 individus pour un taux de contrôle de 18%. L'année 2015 semble donc marquer une légère baisse du nombre de captures pour cette espèce en halte migratoire.

Le secteur du Romelaëre est comparable à l'année 2014 avec un

nombre de captures identique pour un même nombre de sessions réalisées (11). Pour la Cuvette de Clairmarais, on peut observer pour un même nombre de sessions de captures un taux de capture plus important en 2015 qu'en 2014. La fréquentation est en nette augmentation avec un nombre de captures de 14 en 2013 lors de la mise en place de ce suivi sur ce secteur du marais. Pour terminer, le marais de Guînes accuse en 2015 une baisse de la fréquentation de l'espèce par rapport à 2014.

En 2015, l'espèce a été capturée pour la première fois le 09 août 2015 sur le marais de Guînes contre le 6 août en 2014 sur le Romelaëre.

Pour information, le marais de Guînes est le site référence de la région Nord – Pas de calais suite à la première mise en place du programme en 2009.

## **Interprétation**

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. Il est en effet difficile de réaliser des analyses statistiques au vu du faible nombre de captures d'une part, et, d'autre part, ce suivi n'a de sens que si il s'inscrit dans la durée. En effet, l'année 2015 ne permet pas d'avoir assez de recul pour dessiner des tendances d'évolution et d'évaluer la phénologie de passage de l'espèce. Les chiffres présentés dans le cadre de l'observatoire sont les résultats bruts des captures des stations sur le Parc naturel régional des Caps et Marais d' Opale capturant des Phragmites aquatiques dans le cadre du protocole ACROLA. De plus, l'interprétation des résultats doit se faire au regard des habitats prospectés, les différentes études ayant montré l'importance de la qualité et de la diversité des habitats pour la migration de cette espèce. Il serait ainsi plus favorable d'analyser le nombre de captures de Phragmite aquatique en lien avec la structure des habitats humides où ont lieu les sessions de capture. Les résultats permettraient de déterminer le type d'habitat que l'oiseau va fréquenter et d'optimiser leur conservation.

Les résultats présentés ci-dessus ne permettent donc pas de tirer un bilan sur la migration de l'espèce. S'ils confirment le rôle majeur des zones humides intérieures comme le marais Audomarois pour la migration postnuptiale du Phragmite aquatique, certains secteurs du territoire du Parc comme les zones humides du littorales (marais de la Slack) peuvent être tout aussi indispensables et mériteraient de faire l'objet d'une prospection assidue.

Les zones humides restent très localisées sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, mais comptent parmi les milieux naturels remarquables du territoire. Au vu de leur importance pour la halte migratoire de l'espèce, de nombreux sites restent encore à prospecter ces prochaines années sur l'ensemble du territoire d'où une certaine nécessité pour le syndicat mixte de développer le réseau d'observateurs sur son territoire et d'identifier des secteurs potentiels d'halte migratoire pour l'espèce. Au vu des résultats des captures sur le marais Audomarois, les prairies humides des marais et vallées présentes sur le territoire peuvent jouer un rôle majeur pour la migration de l'espèce.

---

## En savoir plus

- <http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article113>
- MILLOT A. (2014) – Synthèse naturaliste du marais Audomarois, 2014 – Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 38p.
- PNA Phragmite aquatique